

# Les partis précisent leur projet de politique culturelle

La culture ne sera pas un thème majeur de la campagne présidentielle. À la différence de Nicolas Hulot pour l'environnement, le secteur du spectacle n'a pas de parts de marché électorales à offrir en échange d'une attention particulière des candidats. Pour autant, les partis ou les alliances politiques avancent leurs idées pour la culture. Ils mettent l'accent sur la démocratisation et la diversité culturelle.

## L'UMP veut s'appuyer sur l'école

L'éducation culturelle et artistique, le vivier de la démocratisation culturelle : c'est le titre du chapitre consacré à la culture dans le projet voté par le conseil national de l'UMP mi-novembre. Les députés UMP partent du principe que la démocratisation culturelle a échoué car les politiques culturelles ne se sont pas appuyées sur l'école pour donner aux enfants les clés leur donnant envie d'accéder au patrimoine et à la création contemporaine. L'UMP entend donc valoriser l'éducation artistique «sur des bases exigeantes» pour que les élèves «mieux formés, plus initiés» aient du plaisir à se rendre au musée et au spectacle. D'ailleurs, l'accès gratuit aux musées nationaux figure dans le projet.

Les députés comptent aussi s'appuyer sur les communes et sur les enseignants volontaires pour une nouvelle organisation scolaire. Il y aurait «l'école du savoir» consistant à recentrer l'école sur la transmission des savoirs fondamentaux. Et il y aurait «l'école de la vie» pour les activités d'éveil, le sport, la culture, la vie civique (citoyenneté, écologie, sécurité routière, secourisme, alimentation), la découverte des métiers et le soutien scolaire. Cette «école de la vie» serait confiée aux municipalités qui s'appuieraient sur des bénévoles, des étudiants, des jeunes retraités, des responsables associatifs et des professionnels ! «Les infrastructures nécessaires sont en pratique déjà gérées par les communes», assure le projet de l'UMP. Après le tollé provoqué par les 35 heures préconisées par Ségolène Royal dans les établissements scolaires pour les profs, la nouvelle organisation scolaire proposée suscitera-t-elle le débat ? Le programme culturel de l'UMP invoque aussi une obligation faite aux chaînes publiques d'accroître la diffusion d'émissions culturelles, la gratuité des musées. Pour le reste, il se réfère au discours de Nicolas Sarkozy du 25 janvier 2006. L'actuel ministre de l'Intérieur plaide pour une baisse des dépenses de fonctionnement du ministère de la Culture en faveur des aides à la création, et insiste sur le mécénat : «Fixons des obligations de résultat aux établissements culturels en matière de mécénat.» Il entend confier l'attribution des aides à des agences indépendantes, composées d'experts, d'artistes, de représentants du public. Il se prononce contre la licence globale, et pour l'accueil «des futures élites artistiques des pays étrangers, afin de refaire de Paris et de la France un foyer de création artistique et littéraire». ●

[www.u-m-p.org](http://www.u-m-p.org), [www.sarkozynicolas.com](http://www.sarkozynicolas.com)

## Le Parti socialiste : quatorze mesures pour le spectacle vivant

Le projet du Parti socialiste pour la culture s'est consolidé depuis juillet dernier, où les militants s'étaient livrés à des critiques lors d'un colloque, à Avignon. Il propose des accroches concrètes et commence par trois principes : la culture se défend comme un secteur économique à part entière ; il faut développer et adapter le service public de la culture ; il faut reprendre le combat pour l'égalité face à la culture en «combinant la logique d'élargissement des publics avec celle de la promotion des identités». Sur les vingt mesures présentées, quatorze touchent le spectacle vivant. Certaines sont anciennes et répondent aux soucis des professionnels. Figurent ainsi au catalogue la promesse d'augmentation budgétaire et la loi-programme sur cinq ans pour le spectacle vivant qui censée rénover les labels, le soutien aux compagnies et les partenariats État-collectivités. Sans oublier le chantier de la réforme sociale ainsi que la consolidation du régime d'indemnisation chômage.

D'autres mesures, d'ambition plus large, ont été étoffées par les expériences menées en région. Les arts numériques devraient bénéficier dans chaque DRAC d'un nouveau fonds d'initiative artistique qui rappelle le fonds créé récemment en Rhône-Alpes. Sur l'éducation artistique et culturelle, le projet socialiste annonce la relance du plan Lang-Tasca, mais surtout une réforme de la culture scolaire rendant obligatoire les enseignements artistiques, du primaire à l'université, la création de services éducatifs dans toutes les institutions culturelles et la création d'espaces culturels dans les établissements scolaires... Un autre point-clé est l'accent porté sur la diversité culturelle : une relance de l'action dans les zones défavorisées, avec cette précision : «Les actions favorisant l'accès à la culture doivent être combinées avec une approche nouvelle, prenant en compte le désir d'expression de nos concitoyens». La diversité est aussi reconnue aux identités régionales : ratification de la charte du Conseil de l'Europe sur les langues et cultures minoritaires et relance de l'action en faveur des cultures régionales. Le PS propose de redéfinir les relations entre le ministère et les collectivités territoriales. Il promet la reconnaissance des expériences pertinentes prises par les collectivités, mais annonce aussi un renforcement du ministère : mise en place d'une direction des industries culturelles, création d'un centre national de la musique, redéfinition du rôle de l'administration centrale et des DRAC, rattachement de l'administration en charge de la jeunesse et de la vie associative à la culture... ●

<http://culture.parti-socialiste.fr>

## Le Front national : «indexer» les subventions aux fréquentations

Un groupe de travail planche sur la culture, au FN, conduit par Philippe Herlin, conseiller du parti pour la culture, et PDG de la société ConcertoNet.com. Ce dernier dénonce «une vie culturelle dominée par le copinage et l'opacité». Il propose de tenir compte de la fréquentation comme indicateur essentiel de bonne gestion pour l'attribution des subventions, de donner une place aux «associations représentatives» dans les conseils d'administration, de développer le mécénat, de rendre publique la procédure de nomination aux postes importants, d'instaurer un chèque-culture national, de rééquilibrer la province par rapport à Paris, de créer une carte professionnelle pour réformer le «statut des intermittents»... ●

[www.philippeherlin.com](http://www.philippeherlin.com)

## L'UDF : voter la PPL

La France ensemble», le projet du parti de François Bayrou, consacre une page à la culture, en posant comme principes premiers «l'ouverture, l'émulation et l'échange». Il propose une loi-programme sur le spectacle vivant et une répartition complémentaire des rôles entre l'État et les collectivités locales pour assurer le développement de l'emploi culturel. Avec cette décentralisation, le ministère devient un «garant des grands équilibres, et le cas échéant, de sanctions des dérives toujours possibles (comme on peut le voir en Languedoc-Roussillon)». Concernant l'indemnisation du chômage, l'UDF appuie clairement la proposition de la loi du comité de suivi. Il rejoint également le PS sur la défense des langues régionales et entend militer pour «donner à la culture un nouveau cadre juridique international contraignant sur la diversité et les échanges culturels qui échappe à l'Organisation mondiale du commerce (OMC)». ● [www.udf.org](http://www.udf.org)

## Les Verts : promotion de la diversité

Le projet des Verts est radical dans sa volonté de combler le fossé entre culture d'élite et pratiques culturelles populaires. Il y est question d'inscrire dans toutes les chartes et les contrats des institutions culturelles subventionnées une clause demandant la prise en compte de la diversité culturelle, de manière à garantir à tous la variété des œuvres et des cultures et à chacun le respect et le soutien à ses pratiques culturelles. Les Verts veulent aussi créer des «conseils artistiques et culturels sur le modèle des conseils de quartier et ouvrir les équipements conventionnés à de nouveaux modes d'animation locale». Pour la culture comme pour la nature, la diversité est la priorité du parti écologiste : diversité linguistique, interculturelle, générationnelle... Les Verts demandent aussi l'ouverture d'États généraux du financement de la création et de l'emploi culturel pour sortir par le haut de la crise de l'intermittence. Ils appellent à mutualiser les équipements, inciter le micro-mécénat et garantir une part significative du budget à la création contemporaine. ● [www.lesverts.fr](http://www.lesverts.fr)

## Gauche antilibérale : retour au peuple

Dans le projet commun des mouvements antilibéraux et du Parti communiste, quatre mesures concernent directement la culture : l'augmentation de 10 à 15% par an de tous les budgets publics, l'abrogation de la réforme 2003 de l'assurance chômage des intermittents remplacée par «un système mutualisé pérenne et équitable», la défense de l'exception culturelle au sein de l'OMC, l'abrogation de loi DADVSI et la création d'une plateforme publique de téléchargement. ([www.alternativeunitaire2007.org](http://www.alternativeunitaire2007.org)) Au nom du Parti communiste, François Parry pose comme principe la réappropriation par le peuple des politiques culturelles : «Nous proposons que se constituent à chaque niveau institutionnel des assemblées rassemblant élus, créateurs et citoyens afin de contribuer à l'élaboration collective de politiques culturelles qui respectent vraiment la liberté de création et qui ouvrent à toutes et à tous l'appropriation de la culture contemporaine.» ● [www.pcf.fr](http://www.pcf.fr)

## DANSE

### Crise sociale à l'opéra de Nice

Les représentations de l'opérette *Le Pays du Sourire* qui étaient prévues à l'opéra de Nice pour les festivités de fin d'année ont été perturbées par la grève du ballet de l'opéra. Cette compagnie, mise en cause par la municipalité et soumise à des réductions importantes d'effectif (voir *La Lettre du Spectacle* des n<sup>os</sup> 163 et 173), devait intervenir dans la figuration de ce programme, mais les danseurs ont déposé un préavis courant du 29 décembre au 5 janvier après avoir reçu un courrier les obligeant à passer une audition pour le lundi 8 janvier 2007. Cette mesure, considérée comme maladroite voire vexatoire, jamais pratiquée dans les compagnies, annoncée sans la moindre

explication, a fait dégénérer la situation. D'autant que la direction du théâtre a choisi de passer outre cette grève en recrutant des intermittents pour remplacer les grévistes. Le 30 décembre, en lever de rideau, les danseurs ont occupé le devant de scène pour expliquer la situation au public qui a accueilli avec des applaudissements cette protestation. Une manifestation sur le lieu de travail précédé d'une prise de parole publique devant l'opéra de Nice qui commence à faire désordre localement. Le mercredi 20 décembre, le conseiller d'opposition Jean-François Knecht a interpellé l'adjoint à la culture André Barthe, très exposé sur ce dossier. ●

PHILIPPE VERRIÈLE

## RECRUTEMENTS ET FORMATION

### Où trouver les directeurs d'établissement de demain ?

Il n'est pas trop tard pour revenir sur l'«Étude sur la formation à la direction des établissements culturels du spectacle vivant», un rapport remis par trois inspecteurs du ministère de la Culture, à leur ministre en juillet dernier et rendu public récemment. Quatre étudiants de l'Institut d'études politiques de Paris ont enquêté par questionnaire auprès de 375 directeurs des établissements d'enseignement et de création-diffusion. Une cinquantaine d'entretiens avec des professionnels a permis d'affiner les informations.

La disparité des situations est extrême. Il y a ceux dont la fonction est encadrée par des textes (directeurs de théâtres nationaux ou établissements d'enseignement spécialisés) et ceux qui ne le sont pas directement (orchestres, opéras ou scènes nationales). Il y a ceux qui relèvent de la fonction publique territoriale, les agents contractuels de droit public et ceux de droit privé. Les procédures de recrutement sont très différentes. En revanche, réalités et responsabilités sont partagées, tout autant que le malaise d'une position entre fonctions managériales et artistiques. Le rapport souligne également un sexisme accusé. 59% des centres chorégraphiques nationaux sont dirigés par des hommes, et ce chiffre monte à 92% des théâtres consacrés à la création dramatique.

S'attardant sur l'éclatement des origines, des statuts et des conditions d'exercice, cette étude souligne aussi une urgence à sortir de ce bricolage institutionnel qui fait que les directeurs d'institutions culturelles arrivent à ce poste au gré d'histoires personnelles souvent passionnantes, mais peu rationnelles. D'ici 2020, les besoins s'élèvent à 67 recrutements de directeurs de catégorie 1 et 2 (conservatoires nationaux de région et écoles nationales de musique et danse) et 90 recrutements de professeurs chargés de direction (en écoles municipales de musiques agréées). Dans le même temps, il faudra procéder au remplacement de 59% des directeurs de scènes nationales... Et cette enquête n'a pas pu s'attacher au cas des théâtres de ville.

Le rapport souligne alors : «Tous les regards se tournent vers l'État dans l'attente de la rédaction de textes de référence.» Mais la réponse proposée – la mise en place de formations – semble moins pertinente que les constats. Preuve que si la fonction de direction d'un établissement culturel de spectacle est sujette aujourd'hui à questions, il faudra pour y répondre plus qu'une analyse. La discrétion de cette étude montre que le sujet est sensible. Ceci est certainement le début d'un mouvement. ● P. V.